



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9542^e séance

Lundi 5 février 2024, à 16 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Rodrigues-Birkett. (Guyana)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Japon	M. Yamazaki
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Bambissa
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. Sowa
Slovénie	M. Žbogar
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 16 h 5.

Remerciements au Président sortant

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France, qui a assuré la présidence du Conseil pour le mois de janvier. Je suis certaine de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant mes sincères remerciements à l'Ambassadeur de Rivière et à son équipe pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel ils ont dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Iraq, de la République islamique d'Iran et de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Nous ne le savons que trop bien, les tensions qui agitent plusieurs pays du Moyen-Orient continuent de s'accroître. Ce n'est malheureusement pas surprenant. Depuis les attaques abominables perpétrées par le Hamas contre Israël le 7 octobre et la contre-offensive israélienne dévastatrice à Gaza, le Secrétaire général n'a eu de cesse de mettre en garde contre le risque d'une nouvelle escalade ou d'une erreur d'appréciation dans la région.

Depuis le début du mois d'octobre 2023, nous sommes témoins d'incidents qui surviennent presque tous les jours dans la région. Quelque 165 attaques ont ainsi visé des installations américaines en Syrie et en Iraq, les États-Unis répondant par des frappes dans les deux pays. Puis, le 28 janvier, une attaque de drone a tué trois soldats américains et en a blessé 40 autres sur une de leurs bases appelée Tower 22, dans le nord-est de la Jordanie, près de la base de Tanf, en Syrie. Le 2 février, le Commandement

central des États-Unis a déclaré avoir procédé à 85 frappes aériennes en Iraq et en Syrie contre des membres présumés du Corps des gardiens de la révolution islamique iranien et de groupes affiliés.

La Syrie et l'Iraq ont condamné les frappes du 2 février, leurs deux gouvernements affirmant qu'elles avaient fait des morts et des blessés parmi les civils. Les États-Unis ont indiqué qu'ils visaient des centres de commandement et de contrôle, des locaux des services de renseignement et des entrepôts d'armes, entre autres sites, et qu'ils ne cherchaient pas le conflit au Moyen-Orient ni où que ce soit.

Tandis le Gouvernement iraquien continue de répéter qu'il est déterminé à protéger les forces des États-Unis et de la coalition à l'intérieur de l'Iraq, certaines factions armées se réclamant de la Résistance islamique en Iraq ont promis de poursuivre leurs attaques contre celles-ci dans la région.

La vague de violence qui déferle depuis début octobre touche une grande partie du Moyen-Orient. Au Liban, les Forces de défense israéliennes et le Hezbollah, ainsi que d'autres groupes armés non étatiques, échangent des tirs presque tous les jours de part et d'autre de la Ligne bleue depuis le 8 octobre. Il y a régulièrement des tirs de roquettes, au-dessus du Golan occupé, entre Israël et des milices qui seraient liées à l'Iran, de même que des frappes aériennes, que le Gouvernement syrien attribue à Israël, contre de nombreux endroits en Syrie.

Les attaques de drones et de missiles des houthistes et les menaces de ces derniers contre la navigation en mer Rouge sont profondément préoccupantes et risquent à la fois d'exacerber le conflit et de perturber encore davantage le commerce international, les compagnies renonçant à engager leurs navires sur des routes maritimes critiques. Un rapport sur les attaques des houthistes contre les navires marchands et de commerce en mer Rouge sera bientôt présenté au Conseil, en application de la résolution 2722 (2024).

Depuis le 11 janvier, les États-Unis et le Royaume-Uni, appuyés par six autres États Membres, effectuent des frappes contre des positions houthistes au Yémen. Elles se sont succédé ces trois derniers jours. Plus de 36 cibles, réparties dans 13 endroits, auraient été touchées le 3 février, y compris des installations de stockage souterrain, des centres de commandement et de contrôle, des systèmes de missiles, des sites de stockage et de pilotage de drones aériens, des radars et des hélicoptères, selon les informations communiquées. Un autre

site de lancement de missiles aurait été touché le 4 février. Aujourd'hui, des sites de Hodeïda ont également été pris pour cible, dont certains situés tout près de bureaux des Nations Unies.

Dans la foulée du Secrétaire général, j'appelle à mon tour toutes les parties à s'éloigner du précipice et à réfléchir au coût humain et économique insupportable d'un potentiel conflit régional.

Cela fera bientôt cinq mois que plus de 1 200 Israéliens ont été tués dans les attaques du Hamas, tandis que plus de 250 personnes étaient prises en otage. Comme l'a dit le Secrétaire général, les Israéliens vivent une période marquée par la peine et l'angoisse. Je me fais l'écho du Secrétaire général pour appeler à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages. Ces cinq derniers mois ont également été profondément douloureux et catastrophiques pour les civils palestiniens à Gaza, où la faim est endémique, les maladies se propagent et les abris sont au mieux sordides pour la grande majorité d'entre eux. Il y aurait plus de 27 000 morts, principalement des femmes et des enfants, dans la bande de Gaza compterait. Des milliers de personnes sont portées disparues. La population civile de Gaza ne doit pas payer pour la terreur déclenchée par le Hamas. Je réitère l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire immédiat à Gaza.

Le risque d'escalade au Moyen-Orient et ses conséquences potentielles étaient évidents dès le 7 octobre. Un coup d'œil rapide à l'ordre du jour du Conseil révèle pourquoi : l'ONU soutient des processus politiques et de paix dans toute la région dans des pays qui sortent d'un conflit armé ou qui en souffrent encore. Le Moyen-Orient demeure extrêmement instable. Pour parvenir à une stabilité régionale à long terme, il faut mettre en œuvre une feuille de route politique claire dans chacune de ces situations.

Le Secrétaire général multiplie ses contacts avec toutes les parties prenantes, afin de les inciter à prendre des mesures concrètes pour apaiser les tensions et œuvrer en faveur de solutions politiques durables qui permettront de résoudre les conflits de longue date, plutôt que de simplement les gérer. J'appelle le Conseil à continuer de dialoguer activement avec toutes les parties concernées afin d'éviter une nouvelle escalade et une exacerbation des tensions qui compromettent la paix et la sécurité régionales.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, de son exposé. Elle a fait preuve d'une grande éloquence mais nous n'avons pas entendu l'essentiel, à savoir la condamnation ferme de la violation du droit international par les États-Unis et le Royaume-Uni.

Nous remercions la présidence guyanienne du Conseil d'avoir accédé à notre demande en organisant rapidement la présente séance au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », afin de discuter d'un nouvel acte illégal et irresponsable posé par les États-Unis dans la région du Moyen-Orient. Cet acte s'inscrit dans le contexte d'une escalade de la violence dans le conflit palestinien-israélien, avec un nombre sans précédent de victimes, conflit dans lequel Washington est loin de jouer un rôle secondaire.

Dans la nuit du 2 au 3 février, à l'aide de quatre bombardiers tactiques F-16 de l'armée de l'air américaine et de deux bombardiers stratégiques supersoniques B-1B Lancer, les États-Unis ont effectué au moins 85 frappes dites de représailles contre le territoire souverain de l'Iraq et de la Syrie, sur ordre du Président Biden. Les frappes aériennes massives de l'armée de l'air américaine, qui ont causé la mort de civils et de soldats et détruit ou endommagé des dizaines d'installations, montrent une fois de plus la nature agressive de la politique des États-Unis au Moyen-Orient et le mépris total de Washington pour les normes du droit international.

La participation de la Royal Air Force britannique aux attaques américaines ne doit pas donner l'illusion d'une quelconque coalition internationale. Londres doit encore s'expliquer de son appui zélé aux graves provocations de son grand frère de Washington. Comme dans le cas des attaques en cours contre le Yémen, les actes posés par les Anglo-Saxons constituent une menace directe pour la paix et la sécurité internationales. Ils sapent l'ordre mondial fondé sur la primauté du droit international universel et le rôle central de l'ONU.

Peut-être que ce type d'action vengeresse fait partie de ce que l'on appelle l'« ordre fondé sur des règles ». Après tout, comme l'a récemment déclaré dans une interview l'ancien Ambassadeur australien en Iran, John Lander, l'ordre fondé sur des règles « est un ensemble de règles fluctuantes, en constante évolution, définies par les États-Unis dans l'intérêt des États-Unis et de leurs alliés ».

occidentaux », ajoutant que « l'une des choses les plus difficiles à propos de l'ordre fondé sur des règles est d'en connaître les règles ». Dans la mesure où les États-Unis et leurs alliés bénéficient de cet ordre et le défendent, l'utilisant pour justifier leurs attaques contre l'Iraq et la Syrie, il devient de plus en plus clair que cette construction américaine pseudo-juridique n'a pas grand-chose à voir avec le droit international.

Il est évident que les frappes aériennes effectuées par les États-Unis ont précisément pour but d'attiser le conflit. Leurs cibles étaient des installations et des positions de l'armée syrienne dans l'est du pays, principalement dans la province de Deïr el-Zor, où les forces armées syriennes poursuivent sans relâche leur lutte contre les derniers combattants de Daech, que Washington couvre et parraine, contrairement à ce qu'il affirme. En attaquant quasiment sans discontinuer des groupes prétendument pro-iraniens en Iraq et en Syrie, les États-Unis tentent d'entraîner les plus grands pays du Moyen-Orient dans un conflit régional.

Les représentants du Commandement central des États-Unis ont indiqué que leur prétendue opération avait été coordonnée avec les autorités irakiennes. Or, les autorités irakiennes ont affirmé dans une déclaration que les agissements des États-Unis constituaient une nouvelle « agression flagrante » et une violation de la souveraineté de l'Iraq, et décrit les informations de Washington sur la prétendue coordination des frappes avec Bagdad comme un « mensonge inventé de toutes pièces pour tromper l'opinion publique internationale et se soustraire à sa responsabilité juridique ». Il est clair que la présence de la coalition internationale contre Daech dirigée par les États-Unis en Iraq est devenue une menace pour la sécurité et la stabilité du pays, et qu'elle vise à impliquer Bagdad dans des conflits régionaux et internationaux.

Washington, convaincu de son impunité, continue de semer le chaos et la destruction au Moyen-Orient. Rien ne justifie la plus grande opération aérienne menée par les États-Unis dans la région depuis 2003, que Joe Biden a présentée comme étant « en représailles » à une attaque menée à l'aide de drones d'origine inconnue contre une base américaine illégale en Syrie. Nous estimons que cet étalage de force traduit surtout la volonté des États-Unis d'influer sur leur situation politique intérieure et de réparer en quelque sorte l'image ternie de l'Administration actuelle sur la scène internationale alors que la campagne présidentielle s'accélère. Ce faisant, les stratégies de Washington ne se préoccupent pas du fait que ces agissements

exacerbent les tensions dans le monde et entraînent la mort de civils.

Les événements récents confirment que les États-Unis ne cherchent pas et n'ont jamais réellement cherché de solution aux problèmes de la région. Ils veulent uniquement préserver à tout prix leur position hégémonique dans le monde. Telle est la logique qui sous-tend leurs actions. C'est pourquoi Washington a essayé et continuera d'essayer de combattre le feu par le feu et d'aggraver les désaccords de longue date du Moyen-Orient, pour que son allié, Israël, puisse en tirer parti. Il n'y a absolument aucune raison de tabler sur le bon sens de l'establishment américain ni sur sa volonté de prendre en compte les intérêts des pays de la région. Les 2 et 3 février, nous l'avons constaté une fois de plus.

Nous condamnons fermement le nouvel acte d'agression flagrant des États-Unis contre des États souverains, lequel entraîne de nouveaux risques et augmente le niveau d'instabilité dans une région déjà à feu et à sang. Il apparaît clairement que cette attaque, qui fait l'objet de notre discussion aujourd'hui, ne fait qu'accroître les tensions régionales causées par les violences sans précédent commises dans la bande de Gaza, où l'opération sanglante et inhumaine d'Israël se poursuit depuis quatre mois maintenant, opération que les États-Unis et leurs satellites couvrent de toutes leurs forces, y compris en entravant les efforts du Conseil de sécurité visant à imposer un cessez-le-feu humanitaire immédiat.

Le résultat, comme nous pouvons clairement le voir, est que l'escalade de la violence s'étend déjà bien au-delà des territoires palestiniens occupés, touchant non seulement la frontière entre Israël et le Liban, mais également la mer Rouge et le Yémen. De toute évidence, les actes de violence unilatéraux de Washington et de ses alliés ne font qu'exacerber le chaos dans la région, réduisant à néant les efforts internationaux pour rétablir la paix au Moyen-Orient et trouver une solution juste à la question palestinienne.

Nous appelons la communauté internationale à condamner sans ambiguïté les actes insensés commis par Washington et ses alliés au Moyen-Orient, en violation de la souveraineté de l'Iraq et de la République arabe syrienne.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé la présente séance. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Nous saluons la

présence à la séance de ce jour des Représentants permanents de la Syrie, de l'Iran et de l'Iraq.

La Sierra Leone est vivement préoccupée par les faits survenus récemment au Moyen-Orient à la suite de l'assassinat de trois membres du personnel militaire des États-Unis en Jordanie, le dimanche 28 janvier. Nous condamnons fermement cette attaque non provoquée et l'assassinat de ces trois soldats. Ces attaques ont entraîné des frappes aériennes de représailles de la part des États-Unis sur des cibles en Iraq et en Syrie. Tout en prenant acte de la disposition de la Charte des Nations Unies sur le droit de légitime défense, qui permet aux États Membres de l'ONU de riposter face à de telles attaques non provoquées, nous insistons sur le fait que la réponse doit être mesurée et conforme au droit international. Nous exhortons tout particulièrement toutes les parties concernées à œuvrer en faveur du calme et de la désescalade afin de ne pas exacerber les tensions et de ne pas mettre davantage en péril la stabilité de la région. L'attaque perpétrée contre le personnel des États-Unis et la riposte qui s'en est suivie sont susceptibles d'aggraver les conflits en cours dans la région ou de servir de prétexte à une telle escalade. Rien ne saurait justifier les attaques non provoquées et les attaques lancées par les houthistes en mer Rouge, mais il n'en demeure pas moins que la guerre et la crise humanitaire à Gaza pèsent lourdement sur la région. À cet égard, la Sierra Leone renouvelle son appel à un cessez-le-feu humanitaire à Gaza et à un dialogue entre toutes les parties prenantes de la région pour éviter une nouvelle escalade militaire. Nous exhortons toutes les parties à donner la priorité au bien-être des civils et à poursuivre la désescalade au moyen d'un règlement diplomatique et pacifique.

Nous appelons à la désescalade afin d'éviter que le conflit de Gaza ne s'étende à l'ensemble du Moyen-Orient. Comme cela a déjà été évoqué, nous sommes témoins d'attaques graves en mer Rouge et au Yémen, ainsi que de tensions croissantes le long de la frontière entre Israël et le Liban. Au vu de ces évolutions, la Sierra Leone demande de toute urgence aux parties prenantes et aux acteurs concernés à collaborer avec l'ONU dans un esprit de coopération, d'humanité et de diplomatie en vue d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité au Moyen-Orient.

Pour terminer, la Sierra Leone appelle à la désescalade et à un engagement renouvelé en faveur des principes du droit international, du règlement pacifique des conflits et de la retenue dans l'adoption de mesures susceptibles d'accroître l'insécurité et les souffrances humaines.

Efforçons-nous collectivement de promouvoir la stabilité et une paix durable au Moyen-Orient.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé. Nous saluons la participation des représentants de l'Iraq et de la Syrie à la présente séance, et il me tarde d'entendre plus de détails dans les déclarations qu'ils feront.

Les récentes frappes aériennes des États-Unis sur plusieurs sites en Syrie et en Iraq ont fait de nombreuses victimes et constituent une violation grave de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ces deux pays. Les États-Unis ont indiqué qu'ils poursuivraient leurs opérations militaires, et la Chine est très préoccupée par cette situation. Nous nous opposons à toute action qui viole la Charte des Nations Unies et porte atteinte à la souveraineté territoriale et à la sécurité d'autres pays. À l'heure actuelle, la situation au Moyen-Orient est sur le point d'échapper à tout contrôle. La communauté internationale est confrontée à la tâche urgente d'apaiser les tensions et de prévenir toute nouvelle escalade du conflit. Face à cette situation complexe, nous devons répondre clairement aux questions suivantes. Qui fait peser des menaces au Moyen-Orient ou ailleurs ? Qui fait un usage excessif de la force ? Et qui trompe l'opinion publique ? En ce qui concerne ces questions, nous devons respecter les faits, défendre la justice et suivre nos principes. Il n'est tout simplement pas normal de laisser la voix la plus forte donner le ton ou le poing le plus fort avoir le dernier mot. À vrai dire, les évolutions récentes ont déjà apporté une réponse franche à ces questions.

S'agissant de la question à l'examen, les États-Unis affirment avoir agi pour répondre aux attaques perpétrées contre leurs forces armées et préserver leur propre sécurité. L'Iraq et la Syrie ont toutefois déjà exprimé leur rejet et leur condamnation fermes de ces actes. Les États-Unis prétendent ne pas chercher à créer de conflits au Moyen-Orient ou ailleurs, mais ils font en réalité tout le contraire. Leurs opérations militaires alimentent indéniablement de nouveaux troubles dans la région et exacerbent les tensions. L'histoire a montré à maintes reprises que les moyens militaires n'étaient pas une solution et que l'emploi excessif de la force ne pouvait que provoquer des crises plus graves. Les interventions des États-Unis ne manqueront pas d'exacerber le cercle vicieux de la violence réciproque au Moyen-Orient, dont nous avons vu trop d'exemples par le passé.

Nous exhortons les parties concernées à rester calmes, à faire preuve de retenue, à respecter de bonne foi la Charte des Nations Unies et le droit international,

à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres pays, à cesser les opérations militaires illégales et à empêcher que les tensions dans la région ne s'aggravent davantage voire ne deviennent incontrôlables. Il convient de souligner que la raison fondamentale de la montée des tensions au Moyen-Orient au cours des derniers mois est l'incapacité d'instaurer un cessez-le-feu à Gaza. La Chine a souligné à plusieurs reprises qu'un cessez-le-feu immédiat à Gaza était une condition préalable essentielle et primordiale pour accomplir quoi que ce soit d'autre et qu'il s'agissait d'une priorité absolue pour les efforts diplomatiques internationaux. Toutes les parties doivent répondre à l'appel ferme et au consensus écrasant de la communauté internationale et appuyer le Conseil de sécurité en prenant résolument des mesures pour encourager un cessez-le-feu immédiat, sauver des vies, atténuer la catastrophe humanitaire et contenir tout débordement du conflit. Nous appelons le pays concerné à faire preuve de volonté politique et de détermination, à prendre des mesures plus concrètes pour préserver la paix et la stabilité régionales, à s'abstenir de tout calcul géopolitique égoïste et à endosser le rôle constructif que nous attendons de lui.

Le monde d'aujourd'hui devient de plus en plus dangereux, et la paix et la sécurité internationales sont sérieusement mises à l'épreuve. Nous nous trouvons à un tournant décisif. Le sort et l'avenir de notre monde sont en jeu. Nous estimons que dans un monde en proie à des changements interconnectés et au chaos, nous devons conserver notre sens de la communauté et notre vision d'un avenir commun pour l'humanité, et reconnaître pleinement que tous les pays ont un destin commun et un avenir interdépendant. Nous sommes tous dans le même bateau. La sécurité d'un pays ne peut être obtenue aux dépens de la sécurité d'autres pays. Chaque pays doit rester engagé dans le maintien de la sécurité commune, le développement commun et la construction d'un avenir commun. Nous devons adhérer à un véritable multilatéralisme, préserver le rôle essentiel de l'ONU, bâtir un monde multipolaire où règnent l'égalité et l'ordre, promouvoir une mondialisation économique inclusive et universelle et œuvrer de concert à l'édification d'un monde caractérisé par une paix durable et une sécurité universelle.

M. Bendjama (Algérie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que le Guyana, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, et à vous assurer du plein soutien de l'Algérie. Je tiens également à exprimer notre admiration à l'Ambassadeur de Rivière et à son équipe compétente pour leur présidence réussie du

Conseil le mois dernier. Nous remercions en outre M^{me} DiCarlo de son exposé éclairant.

Le Moyen-Orient est au bord de l'effondrement. Les frappes aériennes qui ont visé l'Iraq et la Syrie le week-end dernier risquent d'exacerber une situation déjà précaire et de conduire à une nouvelle escalade. Dans ce contexte, nous affirmons notre appui constant à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la sécurité de l'Iraq et de la Syrie. Les peuples frères de Syrie et d'Iraq méritent de vivre dans la paix et la prospérité. À la lumière de ces circonstances critiques, nous invitons les parties à faire preuve de retenue et à éviter toute escalade. La région ne peut supporter le poids de tensions supplémentaires. Nous sommes pleinement convaincus que la force n'est pas et ne sera jamais une voie vers la paix et la stabilité. L'histoire témoigne du fait que la force n'engendre que ruine et instabilité et favorise l'animosité. Aujourd'hui, nous appelons instamment au dialogue et à l'action collective pour aplanir les divergences et favoriser une prospérité partagée. Mettons de côté les notions de violence, de dissuasion et de punition et œuvrons main dans la main en faveur d'un Moyen-Orient pacifique.

Pour parvenir à une véritable stabilité au Moyen-Orient, nous devons nous attaquer de manière globale aux causes profondes de l'instabilité. Nous devons investir dans des solutions à long terme susceptibles d'éviter de nouvelles souffrances et d'ouvrir la voie à une paix durable dans la région. Un règlement juste de la question de Palestine est la pierre angulaire de cette entreprise. Dès le début de l'agression contre le peuple palestinien, en particulier dans la bande de Gaza, mon pays, l'Algérie, a tiré à maintes reprises la sonnette d'alarme sur le risque de débordement régional. Malheureusement, la situation est devenue une réalité effroyable, qui nous oblige à redoubler d'efforts pour enrayer l'escalade dans toute la région. Les peuples de cette région, comme tous les citoyens du monde, aspirent à la paix, au développement et à la prospérité. Il est grand temps que le berceau de la civilisation reconquière sa stabilité. La première étape pour atteindre cet objectif consiste à instaurer un cessez-le-feu immédiat à Gaza.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé.

Le Royaume-Uni appuie sans réserve tous les efforts visant à maintenir et à renforcer la paix et la sécurité internationales, y compris en Iraq et en Syrie. Nous sommes déterminés à désamorcer les tensions

au Moyen-Orient. Nous condamnons les nombreuses attaques menées depuis octobre 2023 par des groupes militants proches de l'Iran contre la Coalition mondiale contre Daech et contre des bases militaires iraqiennes en Syrie et en Iraq. Malgré les avertissements qui ont été lancés, les frappes se poursuivent et s'intensifient, une attaque commise le 28 janvier dernier ayant tué trois membres du personnel militaire des États-Unis et blessé de nombreux autres. Nous appuyons pleinement le droit de légitime défense des États-Unis, ainsi que leur droit de riposter.

Daech continue de faire peser une grave menace sur ces pays et sur l'ensemble de la région. Le mois dernier, il a mené son attaque la plus importante depuis des années en Iran. Sa capacité de diriger, de faciliter et d'inspirer des attaques continue de représenter l'une des plus grandes menaces terroristes au monde. Le seul objectif de la Coalition mondiale, dont le Royaume-Uni est un des membres influents, c'est de lutter contre Daech. Le Royaume-Uni demeure déterminé à travailler avec ses partenaires de la lutte contre le terrorisme en Iraq et en Syrie afin de faire face à la menace posée par Daech et d'empêcher sa résurgence. L'appui politique, financier et militaire fourni par l'Iran aux groupes militants déstabilise la région et menace notre capacité collective de lutter contre Daech. Aussi appelons-nous le régime à contenir ces groupes et à agir immédiatement pour empêcher de nouvelles attaques par ses supplétifs et partenaires en Iraq, en Syrie et au Yémen. Comme je l'ai dit plus haut, nous sommes déterminés à désamorcer les tensions régionales.

Les attaques incessantes des houthistes contre des navires de commerce et des navires de guerre en mer Rouge sont illégales et inadmissibles. Le Conseil a clairement indiqué dans la résolution 2722 (2024) que nous condamnons les attaques perpétrées par les houthistes et que nous exigeons qu'ils y mettent fin. Le Conseil appuie les efforts déployés au niveau international pour renforcer la protection du trafic maritime en mer Rouge. Nos activités et notre présence en mer Rouge visent à protéger des vies innocentes, à préserver la liberté de navigation et à prévenir de nouvelles attaques contre des navires. Nous avons agi aux côtés de nos alliés des États-Unis et avec l'appui de nombreux partenaires internationaux, en état de légitime défense et dans le respect de l'état de droit. Nous sommes déterminés à travailler avec tous les membres du Conseil et la communauté internationale pour protéger la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient et dans le monde entier.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur de Rivière de la présidence française du Conseil de sécurité au mois de janvier. Je voudrais également exprimer l'appui de Malte au Guyana pendant sa présidence ce mois-ci.

Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} DiCarlo, de son exposé. Comme nous l'avons déjà dit de nombreuses fois, la situation au Moyen-Orient demeure profondément préoccupante. Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par le fait que l'instabilité au Moyen-Orient est exploitée par des milices et des groupes armés pour se livrer à des activités qui continuent d'aggraver un contexte difficile et fragile. La détérioration rapide de la sûreté maritime en mer Rouge en est un parfait exemple. Nous appelons une nouvelle fois les houthistes à mettre fin immédiatement à leurs attaques, et nous soulignons l'importance de prévenir toute nouvelle escalade, comme le souligne la résolution 2722 (2024). Les droits et libertés de navigation des navires de commerce en mer Rouge sont d'une importance capitale et doivent être respectés et garantis.

Nous demandons instamment à toutes les parties de lutter contre l'influence néfaste de tous les acteurs malveillants et de s'abstenir de toute action susceptible de contribuer à une guerre de plus grande envergure. Il demeure primordial de protéger les vies civiles. La communauté internationale et le Conseil doivent s'efforcer en priorité de s'attaquer rapidement aux causes profondes des tensions dans la région et de promouvoir les voies d'une paix juste et durable, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international. Les actes de terrorisme ont souvent été utilisés pour provoquer encore plus de tensions, et nous ne pouvons tout simplement pas permettre que la situation actuelle, déjà très tendue, soit exacerbée par des personnes mal intentionnées. Nous pensons que le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer à cet égard et nous continuerons à soutenir toute initiative visant à amener ces fauteurs de troubles à répondre de leurs actes.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Le 2 février, sur ordre du Président Biden, les États-Unis ont mené des frappes aériennes de précision en Iraq et en Syrie contre le Corps des gardiens de la révolution islamique de l'Iran et les milices qui lui sont affiliées. Cette action nécessaire et proportionnée a été menée par les États-Unis au titre de l'exercice du droit

naturel de légitime défense visé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Il y a moins d'une semaine, le 28 janvier, des milices alliées à l'Iran ont attaqué une installation jordanienne en Iraq, où sont basées des forces américaines qui participent à la lutte contre Daech. Trois militaires américains ont perdu la vie ce jour-là, et de nombreux autres ont été blessés. Il s'agit d'une perte dévastatrice, d'un acte inacceptable. Et les attaques de ce type ne peuvent pas continuer.

La Russie a demandé la tenue de cette séance sous le prétexte fallacieux que les États-Unis n'ont aucune raison légitime de riposter face à des attaques qui ont tué des membres de leur personnel. Il convient donc de répéter que les actions menées par les forces américaines le 2 février sont nécessaires et proportionnées, conformes au droit international et à l'exercice du droit naturel de légitime défense des États-Unis. Nous avons également déclaré à plusieurs reprises, dans des lettres adressées au Conseil de sécurité, que les États-Unis prendraient d'autres mesures en riposte à de futures attaques ou menaces d'attaque contre les ressortissants, le personnel et les installations des États-Unis.

Les frappes menées récemment relèvent indiscutablement de cette catégorie. Elles ont pour but de protéger et de défendre le personnel des États-Unis, y compris en Jordanie, qui soutient les opérations menées contre Daech pour prévenir la résurgence de ce groupe terroriste. Ces frappes ont permis de réduire les capacités des milices soutenues par l'Iran, en les dissuadant de mener d'autres attaques et en sapant leur capacité de le faire. Parmi les installations touchées, il y avait des centres de commandement et de contrôle et des centres de renseignement, des installations de stockage de roquettes, de missiles et de véhicules aériens non habités, ainsi que des installations logistiques de la chaîne d'approvisionnement en munitions. Le Corps des gardiens de la révolution islamique et les milices qui lui sont affiliées ont utilisé ces installations pour attaquer les forces des États-Unis et de la coalition. Ces cibles ont été soigneusement sélectionnées de façon à ne pas faire des victimes parmi les civils et sur la base de preuves claires et irréfutables qu'elles étaient liées à des attaques contre le personnel américain dans la région. Le Président Biden a clairement fait savoir que ces frappes représentent le début de notre réponse à l'attaque meurtrière contre la base Tower 22, dans le nord-est de la Jordanie.

Je tiens également à souligner que ces frappes sont distinctes des frappes menées par la coalition au Yémen

en réponse aux attaques anarchiques des houthistes, qui bénéficient de l'appui de l'Iran, contre des navires de guerre et des navires internationaux en mer Rouge. Je vais être clair : les États-Unis ne cherchent pas à attiser les conflits dans une région où ils s'efforcent activement de contenir et de désamorcer le conflit en cours à Gaza. Et nous ne cherchons pas à entrer en conflit direct avec l'Iran. Mais nous continuerons à défendre notre personnel contre des attaques inacceptables, un point c'est tout.

Les forces des États-Unis et de la coalition sont déployées dans le cadre de notre effort commun pour vaincre définitivement Daech. Comme nous l'avons signalé dans de nombreuses lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité depuis le 18 octobre, des milices alliées à l'Iran ont attaqué ces forces en Iraq, en Syrie et, maintenant, en Jordanie, à plus de 165 reprises. L'Iran a apporté son appui à bon nombre de ces attaques, qui étaient similaires à celle du 28 janvier. Nombre d'entre elles ont fait des victimes, y compris parmi nos partenaires irakiens. Les États-Unis ont à plusieurs reprises, et parfois directement, mis en garde l'Iran contre les attaques contre le personnel américain, mais l'Iran n'a rien fait pour freiner ses supplétifs extrémistes. Au contraire, l'Iran continue d'exacerber les tensions dans la région en facilitant les attaques meurtrières commises par ses supplétifs. L'Iran ne peut nier son rôle dans ces attaques contre les forces américaines, ni sa responsabilité dans cette escalade.

Nous appelons donc tous les membres du Conseil, en particulier ceux qui ont des liens directs avec l'Iran, à faire pression sur les dirigeants iraniens pour qu'ils maîtrisent leurs milices et mettent fin à ces attaques. Ils doivent également faire pression sur le régime syrien pour qu'il cesse de donner à l'Iran les moyens de déstabiliser la région.

Comme le Président Biden l'a clairement indiqué, nous n'hésiterons pas à défendre notre personnel et à faire en sorte que quiconque s'en prenne aux Américains soit tenu de rendre des comptes. Cela vaut évidemment pour l'Iran et ses supplétifs. Nous continuerons donc à exercer notre droit de légitime défense quand et où nous l'aurons décidé, et à tenir l'Iran et ses alliés pour responsables de leurs actions déstabilisatrices.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé qui arrive à point nommé.

Ma délégation exprime tout d'abord sa vive inquiétude face à l'escalade régionale depuis les attaques

terroristes odieuses du Hamas et le début des opérations militaires israéliennes qui ont suivi dans la bande de Gaza. Les houthistes ont poursuivi leurs attaques sans discrimination contre les navires marchands et les navires de commerce, mettant en péril la stabilité des échanges commerciaux en mer Rouge. De part et d'autre de la Ligne bleue, Israël et le Liban continue de proférer des menaces de guerre. Des groupes militants en Iraq et en Syrie ont lancé une série d'attaques contre les États-Unis et les forces de la coalition dans la région, ce qui ne fait que déstabiliser davantage cette situation explosive. Même l'ambassade des États-Unis à Bagdad a été la cible de ces attaques à la roquette en décembre de l'année dernière, et les forces américaines ont mené des frappes en riposte.

Nous appelons les groupes militants dans la région à cesser leurs actes de provocation, qui compromettent la sécurité et la stabilité régionales. À cet égard, nous prenons acte des mesures prises par les États-Unis pour réduire le risque d'escalade tout en défendant leur personnel et leurs installations. Par ailleurs, nous notons avec satisfaction que les parties concernées dans la région ont exprimé leur volonté d'éviter une escalade du conflit.

Le week-end dernier, les États-Unis et le Royaume-Uni ont mené des opérations militaires en réponse aux menaces persistantes posées par les houthistes, malgré l'adoption de la résolution 2722 (2024), qui exhorte ces derniers à cesser leurs attaques en mer Rouge.

La situation en Israël et à Gaza reste grave et comporte un risque élevé de contagion à d'autres parties de la région. Surtout, en cette période de tension, où la moindre erreur d'appréciation pourrait involontairement mettre le feu aux poudres, toute tentative d'exploiter la situation à des fins politiques et à mettre en péril la stabilité régionale est inacceptable. À ce stade, il convient de privilégier et d'appuyer les efforts diplomatiques afin de renforcer la sécurité régionale et de favoriser la sécurité des échanges commerciaux et de l'approvisionnement en énergie.

Ces dernières années, le peuple iraquien a réalisé des avancées notables sur le plan politique et en matière de sécurité, et ces avancées doivent être préservées et renforcées. Dans le même temps, la situation humanitaire et de sécurité en Syrie reste désastreuse, et l'ONU et les organismes humanitaires doivent redoubler d'efforts pour fournir une aide humanitaire vitale. Nous nous faisons également l'écho de la déclaration du Gouvernement iraquien selon laquelle les événements survenus récemment dans la région mettent non seulement en péril l'économie mondiale, mais sapent également les efforts

régionaux de lutte contre Daech. Nous ne devons pas oublier la terreur et le cataclysme impensables que Daech a infligés à la région à partir de 2014. Et nous avons pu constater clairement que les menaces posées par Daech sont toujours d'actualité, le groupe ayant revendiqué la responsabilité de l'attentat meurtrier perpétré dans la ville de Kerman, en Iran, le mois dernier. Selon l'analyse faite par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la question (S/2023/568), le risque de résurgence de Daech subsiste dans la région. Dans ce contexte, les récentes attaques menées par des groupes militants contre les États-Unis et les forces de la coalition risquent de saper les efforts en cours pour combattre Daech dans la région.

Pour terminer, la République de Corée s'emploiera à appuyer la diplomatie et à empêcher un débordement dans la région et au-delà.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je prends note des informations fournies par la Secrétaire générale adjointe DiCarlo que je remercie. Je salue la présence au Conseil des représentants de la Syrie, de l'Iran et de l'Iraq.

Ma délégation exprime sa préoccupation face à l'escalade de la violence au cours des dernières semaines au Moyen-Orient, qui constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales et met en péril la vie et l'intégrité de la population civile. Le Conseil de sécurité a une responsabilité fondamentale en la matière et doit jeter les bases d'une paix durable dans la région.

Les attaques du 2 février dans plusieurs villes d'Iraq et de Syrie, en réponse à l'assaut du 28 janvier en Jordanie, ont coûté la vie à des dizaines de civils et de soldats.

L'Équateur engage toutes les parties à faire preuve de retenue et rappelle l'obligation d'agir conformément au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil. Il fait sien l'appel à la retenue lancé par le Secrétaire général, exhortant toutes les parties impliquées à cesser le feu et à privilégier les moyens politiques et diplomatiques pour résoudre la crise actuelle. Mon pays encourage également tous les efforts visant à réduire les tensions et appelle les parties à s'abstenir de toute action de quelque nature que ce soit qui exacerberait plus encore la situation délicate au Moyen-Orient.

Je conclus en réaffirmant qu'il est également urgent de déployer des efforts coordonnés aux niveaux régional et mondial afin de renforcer la lutte contre le terrorisme,

d'assurer la protection des civils et de donner la priorité aux efforts visant à garantir l'accès de l'aide humanitaire.

M. Žbogar (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre pays, la Guyane, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous serez notre étoile polaire dans les discussions difficiles qui nous attendent en février et que vous nous guiderez tout au long du mois. Je remercie également la France, l'Ambassadeur de Rivière et son équipe du leadership dont ils ont fait preuve au cours du mois de janvier.

Je voudrais également remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé.

Chaque jour qui passe, la situation au Moyen-Orient devient plus instable. Nous sommes gagnés par un sentiment d'impuissance grandissant face au débordement croissant du conflit de Gaza dans l'ensemble de la région. La présence de la coalition en Iraq est de plus en plus menacée par l'intensification des attaques, ce qui pourrait réduire à néant les progrès réalisés dans le pays. Parallèlement, la situation en Syrie se détériore, avec une montée de la violence et des tensions dans le nord-ouest et le nord-est du pays. Nous sommes gravement préoccupés par le cycle de violence actuel, qui fait de nombreuses victimes civiles. Nous tenons à rappeler que le droit international doit être respecté par tous et que la protection des civils et des infrastructures civiles doit être assurée à tout moment et en toutes circonstances.

Nous continuons de penser que notre meilleur espoir d'arrêter la spirale de la violence et de commencer à rétablir le calme dans l'ensemble de la région est de rétablir le calme à Gaza. On peut appeler cela comme on veut, mais les bombardements, les tirs d'obus et les meurtres à Gaza, ainsi que les attaques contre Israël, doivent cesser. Les otages doivent être libérés et les services de base et l'aide humanitaire dont les habitants de Gaza ont un besoin urgent doivent être rétablis dans leur intégralité. Nous demandons instamment à tous les acteurs de la région de faire preuve de la plus grande retenue et d'œuvrer à la désescalade. Nous appelons également les pays qui peuvent exercer une influence sur les groupes non étatiques à le faire.

M. Yamazaki (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo de son exposé instructif.

J'ai écouté attentivement les explications des États-Unis sur la question. Le Japon note que les États-Unis ont déclaré avoir mené des frappes aériennes contre

les installations de militants affiliés à l'Iran et d'autres groupes en Iraq et en Syrie, à la suite de l'attaque contre les troupes américaines en Jordanie le 28 janvier, afin de prévenir d'autres attaques de ces groupes. Le Japon sait également que les États-Unis ne cherchent pas à déclencher un conflit plus large au Moyen-Orient ou ailleurs et qu'ils ont agi sur cette base.

Les tensions au Moyen-Orient sont déjà fortes et la situation sur le terrain est extrêmement instable. Le conflit à Gaza, qui a débuté le 7 octobre, a de graves répercussions dans toute la région. Dans ce contexte, le Japon est profondément préoccupé par le fait qu'un certain nombre de groupes armés non étatiques, de milices et de terroristes ont lancé des attaques et fait part de leur intention d'intensifier les hostilités. Rien ne saurait justifier ces activités. Nous demandons à toutes les parties de s'abstenir de toute action déstabilisatrice telle que le transfert d'armes, y compris de missiles et de drones, et d'autres technologies militaires à ces acteurs non étatiques.

Personne ne souhaite voir le cycle de la violence se poursuivre ni le bilan des victimes civiles s'alourdir. Le Japon reste déterminé à déployer tous les efforts possibles, en étroite coopération avec les autres membres du Conseil et d'autres acteurs clefs, pour rétablir la sécurité et la stabilité et trouver des solutions durables susceptibles de mettre un terme aux combats dans la région. Notre monde est à la croisée des chemins. Nous devons choisir la voie de la paix et non celle de la guerre.

M. Hauri (Suisse) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance publique de ce mois, je vous assure, Madame la Présidente, du plein soutien de la Suisse pour votre présidence. Je tiens également à féliciter la France pour sa présidence réussie du mois dernier. Nous remercions la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo pour son intervention, détaillant l'évolution de la situation dans la région.

La Suisse est préoccupée par l'escalade en cours dans la région depuis le début des hostilités à Gaza et qui a atteint un point dangereux avec les événements de ces 10 derniers jours, et ce, non seulement en Syrie et en Iraq, mais aussi le long de la Ligne bleue et en mer Rouge. Il existe dans la région un véritable risque pour la paix et la sécurité internationales.

Nous appelons toutes les parties ainsi que les acteurs ayant une influence sur elles à faire preuve d'un maximum de retenue pour éviter une poursuite de l'escalade. Lorsqu'il s'agit de l'usage de la force, toute action doit être strictement conforme au droit international.

De plus, tous les canaux de communication doivent être utilisés pour éviter des malentendus. Une seule erreur de calcul peut avoir des conséquences désastreuses.

Il est indispensable de calmer la situation pour parvenir le plus rapidement possible à une désescalade au niveau régional. Seules des solutions politiques sont à même d'amener la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région. En particulier, un cessez-le-feu humanitaire à Gaza est nécessaire. En Syrie, la Suisse rappelle que la résolution 2254 (2015) appelle à un cessez-le-feu au niveau national. Quant à l'Iraq, la situation sera examinée demain, quand la question sera à l'ordre du jour du Conseil. Enfin, nous appelons toutes les parties à respecter le droit international, notamment le droit international humanitaire et les droits humains.

Pour conclure, je souligne une fois de plus que le Conseil doit jouer pleinement son rôle pour contribuer à une désescalade de la situation et à des solutions politiques aux conflits dans la région.

M. de Rivière (France) : Je tiens tout d'abord, Madame la Présidente, à vous assurer du plein soutien de ma délégation pour votre présidence tout au long du mois de février. Je remercie M^{me} DiCarlo pour son intervention.

La France est très préoccupée par l'escalade en cours au Moyen-Orient. Les frappes qui ont visé des militaires américains engagés dans la lutte contre Daech à la frontière syro-jordanienne le 28 janvier sont inacceptables. Elles portent atteinte aux efforts collectifs contre ce groupe terroriste et menacent la stabilité de toute la région en alimentant l'escalade de la violence de façon préoccupante. La France les a condamnées et elle exprime sa pleine solidarité à l'égard des États-Unis, aux côtés desquels nous sommes engagés depuis 2014. Nous le resterons, pour lutter contre le fléau du terrorisme, aux côtés des pays de la région.

La France est engagée depuis 2014 dans la lutte contre Daech, en particulier aux côtés de ses partenaires de la coalition internationale. En Iraq, la France continuera à appuyer la lutte contre le terrorisme menée par les autorités iraqiennes, aussi longtemps que celles-ci le lui demanderont, dans le plein respect de la souveraineté de l'Iraq. Elle est attachée à la sécurité et à la stabilité de l'Iraq, et de la région autonome du Kurdistan en son sein. La France avait condamné l'attaque menée au moyen de drones armés contre un siège des forces kurdes en décembre 2023, ainsi que la frappe du 15 janvier 2024 à Erbil revendiquée par le Corps des gardiens de la révolution

islamique iranien. Ces actions sont une violation de la souveraineté de l'Iraq et doivent cesser.

En Syrie, nous sommes vivement préoccupés par la montée des violences sur tous les fronts. Les premières victimes sont les civils, dans le nord-est, dans le nord-ouest – et notamment à Edleb – ainsi que dans la zone contrôlée par le régime. Ces hostilités doivent cesser, conformément aux résolutions du Conseil. Il n'y aura de perspective d'une solution juste et durable en Syrie que lorsqu'un processus politique crédible et inclusif sera engagé sur la base de la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité par le Conseil.

La France appelle l'ensemble des parties à la retenue, en Iraq comme en Syrie. Nous devons tout faire pour éviter un embrasement de la région. Il est urgent de rechercher, collectivement, les voies d'une baisse durable des tensions. Ceux qui ont une influence sur les groupes qui menacent la stabilité de la région doivent en user pour mettre un terme à cette escalade et retrouver la voie de la paix dans la région, du Yémen au Liban, en passant par l'Iraq et la Syrie. L'Iran a une lourde responsabilité à cet égard. Nous continuons de le mettre en garde contre toute tentative d'escalade régionale et lui demandons de cesser immédiatement ses actions déstabilisatrices. La France continuera pour sa part à œuvrer pour prévenir un embrasement régional.

M. Bambissa (Mozambique) (*parle en anglais*) : Le Mozambique remercie la présidence guyanienne du Conseil de sécurité d'avoir convoqué cette séance d'urgence. Nous remercions M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, de son éclairage sur la question à l'examen.

Le Conseil s'est penché sur la situation au Moyen-Orient à de nombreuses reprises. Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, nous sommes profondément préoccupés par les événements récents dans la région, notamment les affrontements militaires qui menacent la paix et la sécurité de la région mais aussi du monde entier. J'en veux pour preuve les récentes attaques menées en représailles au Yémen, en Syrie et en Iraq. Elles aggravent le cycle actuel d'affrontements et de guerre dans la région. Ces attaques risquent d'exacerber les tensions et d'avoir un effet de contagion dans toute le Moyen-Orient et au-delà. Nous estimons qu'en toutes circonstances, les États Membres sont liés par la Charte des Nations Unies, qui les oblige à régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité ainsi que la justice ne soient pas mises en danger.

Ces attaques ont eu lieu alors que les États-Unis d'Amérique, le Qatar et l'Égypte étaient en train de nouer des contacts diplomatiques en vue de mettre fin à la guerre dévastatrice et meurtrière entre Israël et le Hamas. À cet égard, nous partageons l'opinion du Secrétaire général selon laquelle, à mesure que les hostilités entre Israël et le Hamas et d'autres groupes à Gaza s'intensifient, ce conflit risque de se propager, avec des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de la région.

Face à la montée des tensions au Moyen-Orient, il est essentiel que toutes les parties concernées s'emploient à désamorcer les tensions sans tarder, évitent les affrontements armés, s'engagent dans un dialogue responsable, constructif et digne de ce nom et œuvrent à une solution pacifique à long terme. Nous devons promouvoir une solution qui s'attaque aux causes profondes du conflit qui sévit dans la région. En tant que Conseil de sécurité, notre mandat nous impose de conjuguer nos efforts en ce sens en suivant la voie du dialogue et de la diplomatie pour instaurer la paix et la stabilité dans la région et dans le monde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante du Guyana.

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe DiCarlo des informations qu'elle nous a communiquées. Nous apprécions à sa juste valeur l'analyse faite par l'ONU et nous nous félicitons que l'Organisation continue de suivre de près la situation. Je salue également la présence des représentants de la République islamique d'Iran, de l'Iraq et de la République arabe syrienne à cette séance.

Ma délégation est vivement préoccupée par la situation précaire qui règne au Moyen-Orient et par le risque d'un embrasement régional. Un tel risque doit nous préoccuper toutes et tous. Le Guyana condamne les attaques qui ont entraîné la mort de trois militaires américains. Nous sommes préoccupés par les informations faisant état de pertes civiles dans le cadre de la riposte qui a suivi. Nous estimons qu'il importe de ne ménager aucun effort pour éviter de nouvelles menaces et provocations susceptibles d'exacerber les tensions dans une région déjà en proie à des conflits et à une crise humanitaire qui continue de s'aggraver. Le Guyana appelle à la prudence dans le cadre des mesures prises pour faire face à ces défis. Nous appelons toutes les parties à respecter le droit international, notamment le droit humanitaire international, et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous appelons au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États.

Le Guyana estime en outre que le Conseil ne doit pas relâcher ses efforts dans la recherche de solutions aux problèmes de sécurité actuels dans la région, en particulier la situation à Gaza, ni son action pour prévenir un conflit régional déstabilisateur et à plus grande échelle. À cet égard, le Guyana réitère son appel à un cessez-le-feu humanitaire à Gaza, où un nombre sans précédent de Palestiniens ont été tués depuis le 7 octobre. Les membres du Conseil doivent unir leurs efforts pour ramener la paix en Palestine et en Israël et mettre fin à cette tragédie humaine.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Aldahhak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, pour l'élection de votre pays, le Guyana, un pays ami, en tant que membre du Conseil de sécurité et pour son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès dans cette tâche.

Ma délégation remercie la Mission permanente de la Fédération de Russie d'avoir demandé la tenue de cette séance, de toute urgence, à la suite de la grave agression commise samedi à l'aube par l'Administration américaine contre les territoires de la République arabe syrienne et de la République d'Iraq, un pays frère. Cette agression menace la paix et la sécurité régionales et internationales et viole ouvertement le droit international, le droit international humanitaire et les objectifs et principes de l'ONU, et elle doit être dénoncée et condamnée par le Conseil de sécurité.

L'agression des États-Unis a fait 37 martyrs parmi les civils et les militaires et blessé grièvement 34 autres personnes, en plus de détruire plusieurs bâtiments résidentiels dans lesquels vivaient de nombreuses familles, ainsi qu'une école et de multiples installations et véhicules civils. Même les sites historiques, comme la citadelle antique d'Al-Rahba, n'ont pas été épargnés par cette agression.

Aujourd'hui, nous avons entendu les mêmes prétextes peu convaincants, les mêmes affirmations trompeuses que l'Administration des États-Unis met en avant pour tenter de justifier ses agressions répétées. Elle a notamment argué d'une interprétation biaisée des dispositions de la Charte des Nations Unies, en particulier l'Article 51. Mais c'est oublier que l'occupant n'a aucun droit de légitime défense et que les causes profondes des

conflits, des souffrances et de l'instabilité dans notre région ont trait aux politiques nuisibles et destructrices des États-Unis et à l'appui absolu et aveugle qu'ils accordent à l'entité d'occupation israélienne et à ses crimes barbares, y compris le crime de génocide qu'elle commet depuis plus de 120 jours contre le peuple palestinien. Elles ont aussi trait au fait que les États-Unis ont investi dans le terrorisme, en soutenant Daech, le Front el-Nosra/Hay'at Tahrir el-Cham et d'autres groupes terroristes et milices séparatistes, et répandu le chaos et la destruction.

Par ses déclarations et ses lettres officielles, mon gouvernement a tout fait pour inciter le Conseil de sécurité à s'acquitter de ses responsabilités face aux actes d'agression répétés et aux graves violations du droit international que commettent les États-Unis d'Amérique contre la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la République arabe syrienne. Je n'ai évidemment pas le temps, en une seule déclaration devant le Conseil, d'énumérer toutes les violations commises par les États-Unis, dont les Administrations successives ont profité de leurs prérogatives de membre permanent du Conseil de sécurité pour faire ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, dont la Syrie, mon pays, en formant des coalitions militaires illégales échappant à l'ONU et à la légitimité internationale, en se livrant à des actes d'agression et à l'occupation, en exerçant pressions et chantage, et en punissant et en asphyxiant les peuples au moyen de mesures coercitives unilatérales et de blocus inhumains et immoraux. Toutes ces violations sont fondées sur le droit de la force, et non sur la force du droit.

Malheureusement, les unes après les autres, les Administrations des États-Unis ont empêché le Conseil de mener ses travaux et de s'acquitter de la responsabilité fondamentale que lui ont confiée les États Membres s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Elles ont veillé à ce que leurs supplétifs dans la région, au premier rang desquels figurent les autorités d'occupation israéliennes et les organisations et milices terroristes, puissent continuer de perpétrer les crimes les plus odieux en toute impunité.

La République arabe syrienne récuse en bloc tous les prétextes que l'Administration américaine tente d'invoquer pour justifier son agression, dont le but est de protéger ses agents dans la région, notamment Daech, le Front el-Nosra/Hay'at Tahrir el-Cham, et les entités terroristes ou milices séparatistes qui leur sont associées. Ces entités n'auraient pas poursuivi leurs crimes contre le peuple syrien sans l'appui multiforme que leur accordent les États-Unis et leurs alliés.

La Syrie rejette tout aussi catégoriquement le fait que les États-Unis se servent des territoires des États Membres et du sang de leurs peuples comme d'un tremplin électoral en déchaînant une force barbare qui porte atteinte aux valeurs de droit et de justice et au principe de sécurité collective sur lesquels l'ONU a été fondée.

La Syrie réaffirme que l'agression brutale des États-Unis, à laquelle s'ajoutent les attaques israéliennes répétées contre les territoires syriens et les crimes perpétrés par les organisations terroristes et les milices séparatistes, ne la dissuadera pas de continuer, par tous les moyens légitimes, de s'employer à libérer tous ses territoires de la présence militaire étrangère illégale, à éliminer le terrorisme, à restaurer l'autorité de l'État et l'état de droit, et à assurer la sécurité et le bien-être du peuple syrien.

Pour terminer, mon pays exige que l'Administration des États-Unis renonce à ses politiques malavisées et destructrices dans la région. Elle doit mettre fin à sa présence militaire illégale sur le territoire syrien et aux souffrances qu'elle fait subir aux Syriens en imposant des mesures coercitives inhumaines, en pillant les richesses nationales et en soutenant les organisations terroristes et les milices séparatistes. Mon pays souligne également que l'Administration des États-Unis doit s'abstenir de provoquer une nouvelle escalade dans notre région à un moment où l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU s'efforcent de mettre un terme aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et au génocide que les autorités d'occupation israéliennes commettent contre le peuple palestinien, ainsi qu'aux attaques répétées d'Israël contre les territoires de la République arabe syrienne et d'autres pays arabes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al-Fatlawi (Iraq) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, je tiens à féliciter S. E. l'Ambassadrice Carolyn Rodrigues-Birkett, Représentante permanente du Guyana, de l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je sais gré à la délégation française de ses efforts à la présidence du Conseil le mois dernier. Je remercie également M^{me} Rosemary DiCarlo de son exposé à la présente séance.

Nous nous félicitons que la tenue d'une séance du Conseil de sécurité ait été demandée aujourd'hui, compte tenu des circonstances au Moyen-Orient, car l'Iraq est conscient que les crises dans notre région sont liées. L'Iraq avait d'ailleurs averti que la détérioration de

la situation dans la région serait lourde de répercussions pour le Moyen-Orient, entraînerait une propagation du conflit et compromettrait la paix et la sécurité régionales et internationales.

Dans sa politique étrangère, le Gouvernement de la République d'Iraq privilégie une diplomatie équilibrée, fondée sur des relations solides avec ses voisins dans la région et avec la communauté internationale, afin d'asseoir son rôle naturel de chef de file dans la région et dans le monde. Cette approche se reflète dans l'ouverture de l'Iraq sur la région et sur le monde.

Depuis plusieurs années, l'Iraq s'efforce d'être une source de stabilité à l'échelle régionale et internationale et d'entretenir avec tous les pays, y compris ses voisins, des relations équilibrées fondées sur le bon voisinage, l'intérêt et le respect mutuels, la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États et le respect de leur souveraineté. L'Iraq souligne qu'il ne faut pas exporter les problèmes nationaux des États, car cela porte préjudice à la stabilité et à la sécurité de toute la région et nuit à sa situation économique. Grâce à une diplomatie pragmatique, l'Iraq a su réduire les écarts et rapprocher les partisans de politiques opposées dans la région.

Il arrive que l'Iraq soit en proie à des actes d'agression répétés de la part de certains pays amis, alliés et voisins. Paradoxalement, le Gouvernement iraquien entretient avec ces États et leurs Gouvernements des relations privilégiées. Toutefois, ces actes d'agression, qui portent atteinte à la souveraineté, à la sécurité et aux territoires de l'Iraq, ne sont pas conformes à la nature et au niveau de ces relations.

Par conséquent, tout en réaffirmant notre volonté de protéger et de renforcer ces relations bilatérales, nous condamnons et rejetons catégoriquement toutes les attaques menées contre plusieurs régions iraqiennes, qui ont fait de nombreux martyrs et blessés parmi les civils et qui ont endommagé des biens privés et publics, le tout sous des prétextes peu convaincants et illogiques.

Ces attaques constituent des violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Iraq. Elles menacent gravement sa sécurité et son peuple, et elles vont à l'encontre des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. L'Iraq rejette tout type d'attaque contre les bases militaires iraqiennes et ne laissera personne l'entraîner dans le conflit qui ravage la région. Nous ne permettrons pas que les territoires iraqiens soient utilisés pour régler des comptes ou promouvoir des politiques discordantes.

L'Iraq condamne fermement les attaques menées dans la nuit du 2 février par les États-Unis contre des positions militaires iraqiennes, qui ont fait des dizaines de martyrs et de blessés parmi nos personnels militaires et nos civils. Il s'agit d'une attaque grave contre une installation officielle des forces de sécurité iraqiennes, d'une violation de la souveraineté et de la sécurité de l'Iraq et d'une infraction aux règles et normes internationales qui régissent les relations entre les États.

Pour terminer, nous rappelons qu'il est important que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités, maintienne la paix et la sécurité internationales, protège la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, lutte contre toutes les violations et se conforme aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Irvani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Guyana, membre nouvellement élu du Conseil de sécurité, de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous félicitons la France pour la manière fructueuse dont elle a mené à bien sa présidence en janvier. Je tiens également à féliciter les autres membres élus : l'Algérie, la Sierra Leone, la République de Corée et la Slovaquie.

Nous remercions la Russie d'avoir demandé l'organisation de cette séance, au titre de la question « Menaces contre la paix et la sécurité internationales », afin d'aborder les violations persistantes, par les États-Unis, du droit international et de la Charte des Nations Unies dans la région.

Nous saluons la présence de la Secrétaire générale adjointe DiCarlo à cette séance.

L'Iran condamne fermement les attaques militaires menées par les États-Unis sur le territoire de la Syrie et de l'Iraq. Cette action militaire lancée par les États-Unis est illégale et injustifiée, et elle viole de manière flagrante les normes et principes fondamentaux du droit international ainsi que la Charte des Nations Unies, en particulier le paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte. Il s'agit également d'une violation manifeste de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance politique de l'Iraq et de la Syrie.

L'Iran condamne également fermement les actions militaires menées conjointement par les États-Unis et le Royaume-Uni contre le Yémen, qui constituent une

violation évidente de la Charte des Nations Unies et du droit international. Elles constituent en outre une violation claire de la résolution 2722 (2024). Ces actions illégales, qui ont pris pour cible des civils et des infrastructures vitales, mettent en péril la paix et la sécurité régionales et font peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales.

Les États-Unis et le Royaume-Uni doivent assumer la responsabilité internationale du crime d'agression qu'ils ont commis. L'argument consistant à invoquer l'Article 51 pour justifier cette agression ne repose sur aucun fondement juridique solide et ne peut légitimer ces actions illégales.

Aujourd'hui, dans cette salle, les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni ont une nouvelle fois tenté désespérément de détourner l'attention de la cause profonde de la situation actuelle dans la région en rejetant faussement la faute sur l'Iran. Il est regrettable que les États-Unis, membre permanent du Conseil de sécurité, aient manqué aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. Les États-Unis disent s'inquiéter vivement de la propagation des tensions dans la région alors même qu'ils continuent d'y jouer un rôle déstabilisateur.

Les États-Unis continuent d'occuper le territoire syrien, de piller les biens et les ressources de la Syrie, et d'apporter leur appui aux séparatistes et aux groupes terroristes. En outre, la population syrienne est confrontée à des difficultés économiques et à une crise humanitaire en raison des agissements hostiles et nuisibles des États-Unis, ainsi que des sanctions illégales qu'ils imposent.

Toutes ces mesures sont contraires au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La République arabe syrienne a souvent soulevé officiellement des objections quant à ces violations et appelé le Conseil de sécurité à les faire cesser et à mettre un terme à l'occupation américaine.

En Iraq, à la suite de leur intervention militaire illégale en 2003, les États-Unis et la prétendue « coalition » n'ont pas tenu compte des opinions et des aspirations des Iraquiens, et ont poursuivi leurs activités et leur présence illégales sous couvert de lutte contre le terrorisme. Les États-Unis et l'OTAN doivent respecter la décision du Gouvernement iraquien de mettre fin à leur présence militaire et doivent retirer leurs forces du pays.

Tous les groupes de résistance de la région sont indépendants, et leurs décisions et actions sont motivées par leurs droits légitimes en vertu du droit international :

mettre fin à la présence illégale des États-Unis sur leurs territoires, arrêter le génocide à Gaza et mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens. Par conséquent, toute tentative de faire porter la responsabilité de ces actions à l'Iran ou à ses forces armées est trompeuse, sans fondement et inacceptable.

L'Iran n'a jamais cherché à contribuer aux débordements dans la région. L'Iran n'a pas de présence militaire en Iraq, ni de bases ou de conseillers militaires dans ce pays. En Syrie, les conseillers militaires iraniens sont présents en toute légalité parce qu'ils ont été officiellement invités par le Gouvernement syrien à l'aider dans sa lutte contre le terrorisme. Les affirmations selon lesquelles des bases iraniennes en Iraq et en Syrie auraient été attaquées sont sans fondement et nous les rejetons. Nous y voyons des tentatives de détourner l'attention des agissements agressifs des États-Unis.

L'Iran n'a jamais cherché à porter son différend avec les États-Unis sur le territoire iraquien et reste attaché à l'indépendance, à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de l'Iraq. Telle est la position solidement ancrée dans les principes de la République islamique d'Iran.

Il n'échappe à personne que les causes profondes de la situation actuelle dans la région sont l'occupation, l'agression et le génocide et les atrocités effroyables que le régime israélien continue de commettre contre les Palestiniens innocents dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, avec le soutien total des États-Unis.

Les attaques militaires menées par les États-Unis contre les nations musulmanes de la région s'inscrivent dans la continuité de leur complicité dans le génocide des Palestiniens, en appuyant sans réserve le régime d'occupation et en empêchant toute action internationale efficace visant à amener ce régime à répondre de ses actes.

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis le début des attaques génocidaires du régime d'occupation contre le peuple opprimé de Palestine, et non seulement les États-Unis ont coopéré activement avec le régime israélien dans le génocide des Palestiniens, mais ils tentent maintenant de détourner l'attention de la communauté internationale du génocide des Palestiniens en avivant les tensions dans d'autres parties de la région.

Nous sommes convaincus que la seule solution pour mettre fin au conflit dans la région et empêcher que la guerre ne se propage est que chacun respecte à nouveau ses obligations en vertu du droit international, c'est-à-dire forcer Israël à arrêter le génocide à Gaza, instaurer

un cessez-le-feu immédiat, mettre fin à la présence des forces américaines en Iraq et en Syrie, et faire pression pour que cesse l'occupation du territoire palestinien par le régime israélien.

Au lieu de rejeter la faute sur les autres et de se contenter d'appeler les autres membres à la retenue, les États-Unis doivent forcer le régime israélien à mettre fin au génocide à Gaza et à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire. De même, les États-Unis doivent cesser de faire obstruction à l'action du Conseil de sécurité afin de permettre l'adoption du projet de résolution proposé par l'Algérie, portant sur le cessez-le-feu à

Gaza. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de l'objectif global de rétablir la paix et la stabilité dans la région, tout en répondant aux préoccupations humanitaires actuelles.

Enfin, je tiens à rappeler que s'il devait se heurter à la moindre menace, attaque ou agression portant atteinte à sa sécurité, ses intérêts nationaux ou sa population, l'Iran n'hésiterait pas à exercer ses droits naturels en vertu du droit international et de la Charte des Nations Unies pour y opposer une réponse énergique.

La séance est levée à 17 h 30.